

Comité de Suivi du Protocole

Le CSP, réuni mercredi 24 après-midi, a fait un point d'étape des GT protocolaires, puis a examiné les derniers dossiers statutaires liés au PPCR et inscrits dans le Protocole : le statut ICNA, le statut IESSA et les ajustements du Régime Indemnitaire Simplifié des personnels Techniques (RIST) liés aux fusions de grades induites (part expérience professionnelle), ainsi que les textes sur les emplois fonctionnels.

Points essentiels sur les GT protocolaires

GT2 – Débouché des TSEEAC vers la catégorie A

L'UNSA UTCAC a rappelé que ce GT aurait dû démarrer en 2016 et a demandé qu'un rythme soutenu soit adopté pour les réunions afin de faire en sorte que les conclusions soient déposées avant la fin de l'année 2018.

GT15 – RBO

L'UNSA UTCAC a salué le chemin parcouru mais a rappelé sa demande concernant la sécurisation juridique des inspecteurs de surveillance. Même si le considérant 41 du Règlement 376/2014 a été introduit dans le MS-GEN, cela ne suffit pas et la DGAC doit se rapprocher du Ministère de la justice pour « solidifier » la démarche.

Le Directeur Général a convenu qu'il s'agit d'un sujet

important et, tout en précisant que l'on n'obtiendra pas une « immunité totale » demande d'aller au bout de la démarche initiée sous l'impulsion de l'UNSA UTCAC.

GT16 – Elargissement du domaine licence de surveillance

L'UNSA UTCAC est satisfaite du travail qui a été mené, même si le démarrage a été un peu ... compliqué.

Aujourd'hui que nous sommes d'accord sur les objectifs, il convient de formaliser les propositions en déposant le rapport du GT.

Il a été convenu que la prochaine réunion serait une réunion de finalisation permettant d'adopter le rapport du GT.

Le statutaire

Les taux pro/pro

Les textes nécessaires au maintien du taux promus/promouvables pour 2018-2019 sont en cours d'instruction au **Guichet Unique**.

L'UNSA UTCAC sera très attentive à l'avancée dans les délais de ces textes importants.

La grille indiciaire CTAC

La nouvelle grille indiciaire du CTAC issue de l'Accord PPCR et du Protocole DGAC signés par l'UNSA sont en cours d'instruction au **Guichet Unique**.

Les emplois fonctionnels

Les textes permettant l'élargissement des listes donnant accès aux emplois fonctionnels et l'augmentation du nombre de places dans le CUTAC, le CSTAC, le CTAC et le RTAC ont été examinés et vont partir vers le **Guichet Unique**.

Le nombre de places passe :

CUTAC : de 145 à 165 (+230 (au lieu de 190) en filière technique).

CSTAC : de 200 à 217 (dont 10 pour les TSEEAC/CTAC8)

CTAC : de 190 à 203 (pour mémoire, 160 places CTAC fin 2013).

Ajouts RTAC : Concepteur de procédures expert +2ans et enquêteurs confirmé au BEA.

Ajout CTAC : RMA ou référent à la DSAC, CTE sénior +2 ans, adjoint au délégué territorial, Instructeur Régional, Chef BNIA et adjoint, expert confirmé à la DTI, enquêteur sénior au BEA.

Ajout CSTAC : adjoint à chef de pôle à la DSAC

Ajout CUTAC : Chef division à MEAS, chef de cabinet et chef de division en DSAC/IR, chef de division technique au STAC

Espérons que ces textes ne mettront pas des lustres à ressortir du **Guichet Unique** !!

Les emplois fonctionnels (suite)

A l'occasion de la présentation du décret "emplois fonctionnels techniques", l'UNSA UTCAC a rappelé sa demande de poursuite de la revalorisation des **emplois fonctionnels des Attachés vers l'échelon HEB** relatif à l'emploi de chef de service technique aviation civile (CSTAC).

La sous-directrice des personnels a confirmé que cette voie était désormais réglementairement possible en application des dispositions du I. de l'article 4 du décret 2006-1303 du 25 octobre 2006 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois fonctionnels techniques de l'aviation civile.

C'est le cas depuis l'intégration des Attachés dans le corps interministériel à gestion ministérielle (CIGeM) des attachés d'administration de l'État, corps dont l'indice terminal est supérieur à l'indice brut 1015, et cela concerne actuellement quelques emplois à la DGAC en recouvrement IEEAC/Attachés, comme par exemple, l'emploi de chef de la mission SIRH au Secrétariat général.

L'UNSA UTCAC a été rejointe, sur cette demande ancienne, par une autre organisation Syndicale.

Nota : Une modification de l'arrêté du 11 septembre 2015 relatif aux emplois fonctionnels des corps techniques est d'ores et déjà prévue. **Il est donc indispensable, en parallèle, de modifier l'arrêté du 19 avril 2017 établissant la liste des emplois de conseillers d'administration de l'aviation civile.**

Info complémentaire : Les textes permettant aux CTAC 8^e échelon d'accéder au CSTAC, « déjà » examinés au CSP et sortis du Guichet Unique et sont inscrits à l'ordre du jour du CT Ministériel du 30 janvier 2018. **Enfin ... !**

L'indemnitaire

La PIPC

La Prime d'Intéressement à la Performance Collective (PIPC), que le protocole DGAC a porté de 100 à 200 € bruts annuels pour 2017 (au titre de l'année 2016) est toujours en cours d'instruction au **Guichet Unique** !!!

De qui se moque-t-on ?

Qu'y a-t-il de compliqué dans ce dossier ?

Au vu du temps qu'il faut au Guichet Unique pour « laisser passer » même les dossiers les plus simples, l'UNSA Aviation Civile a suggéré à la DGAC de lancer dès maintenant le texte pour le paiement de la PIPC au titre de 2017 ... afin d'avoir une chance de la percevoir en 2018 !!

La valorisation de la licence de surveillance pour les Assistants et Adjointes

La reconnaissance indemnitaire de la licence de surveillance par le biais d'un taux d'IFSE pour les Assistants et les Adjointes n'a toujours pas été concrétisée !

L'UNSA avait pourtant obtenu l'engagement formel de la DSAC, lors du CT DSAC du 5 décembre 2017, que cela serait fait au plus vite ...

Il faudra encore attendre une réunion de finalisation avec SDP, mais la date d'application demeure le 1^{er} juillet 2017.

Le Guichet Unique, passage obligé pour toutes les mesures statutaires et indemnitaires, est un « goulot d'étranglement » qui induit de plus en plus de retards, et des retards de plus en plus longs. C'est devenu insupportable !

Que se passerait-il si les personnels de la DGAC se calaient sur le rythme du Guichet Unique ? La sécurité du transport aérien serait-elle assurée ?

Les effectifs

Les départs en retraite, en 2017, ont été plus importants que prévus :

	Corps	Prévus	Réels		Corps	Prévus	Réels
Catégorie 1	Adjointes	18	34	Catégorie 2	ICNA	121	138
	Assistants	12	19	Catégorie 3	TSEEAC	64	45
	Attachés	12	15		IESSA	37	21
	IEEAC	10	20	Catégorie 4	Ouvriers & PN	101	66
	Autres	23	32	TOTAL		316	351

* Une erreur s'était glissée dans la première édition : les chiffres indiqués en ICNA correspondaient au total catégorie 1

L'obtention d'un schéma d'emplois à zéro dans le Protocole DGAC permet d'envisager d'ajuster les recrutements afin de maintenir les effectifs au même niveau, même si l'on peut craindre un « effet retard » lié aux délais de recrutements et de formations.

Il est probable que le syndicat non signataire du Protocole, dans la lancée de son action de communication actuelle, critiquera toutes ces mesures ou la lenteur de celle-ci. Peut-être même tentera-t-il d'expliquer qu'il aurait mieux fait ?

Mais les personnels de la DGAC ne doivent pas se laisser abuser.

Ils peuvent constater, au fur et à mesure, que les avancées obtenues se concrétisent, et ce dans un contexte difficile.

L'importance d'avoir obtenu le maintien des effectifs de la DGAC, mesure arrachée lors de cette négociation protocolaire, notamment par l'UNSA, mérite d'être, encore une fois, soulignée.

Par ailleurs, les syndicats qui critiquent l'accord PPCR, signé lui aussi par l'UNSA, se félicitent aujourd'hui des avancées indiciaires et des nouvelles grilles mises en place.

L'UNSA continuera d'être une force de propositions, ce qui ne l'empêche pas d'être ferme et de défendre les intérêts des personnels !